

infoSite



Site pilote n° 3

Val de Charente et Seugnes



Lettre d'information du programme expérimental LIFE NATURA 2000

n° 1 - mai 1997

ÉDITORIAL

Communiquer pour mieux informer



PHOTO PHILIPPE JOURDE

vous inscrire dans les groupes de travail thématiques : soyez-en remerciés. Votre implication sera le meilleur garant du maintien des paysages naturels de la vallée de la Charente et des Seugnes.

L'échange d'informations jouera un rôle prépondérant tout au long de ce programme, et c'est pourquoi cette lettre d'information a été créée. Dans un premier temps, elle essaiera de répondre aux interrogations qui pourraient subsister concernant le programme expérimental, son contexte ou son application. Elle sera aussi un lieu d'expression ouvert à tous, présentera régulièrement les principales conclusions des groupes de travail et du Comité de Pilotage, etc...

L'EXPÉRIENCE menée sur le "Val de Charente et Seugnes" va nous donner l'occasion de tester une méthode de travail permettant, en totale concertation, de protéger la biodiversité en assurant le maintien des habitats et des espèces remarquables.

En effet, le programme "LIFE Natura 2000" consiste à faire élaborer localement, sur un périmètre d'étude expérimental, un Document d'Objectifs permettant d'intégrer la préservation de milieux naturels remarquables dans les politiques locales de développement et d'aménagement.

Ensemble, les partenaires travailleront pour définir et mettre en oeuvre des objectifs de gestion à l'échelle de leur territoire, et choisir les moyens les mieux adaptés à leur terroir.

La participation de chacun est essentielle à la réussite de cette expérience. Vous avez été nombreux à

Ce premier "InfoSite" a été rédigé par l'Opérateur local. Un comité de rédaction sera constitué dès le prochain numéro.

En attendant que débute le travail des groupes thématiques, nous espérons que ce premier numéro d'InfoSite vous aidera à mieux comprendre cette démarche novatrice. ■

Emmanuelle CHAMPION

SOMMAIRE

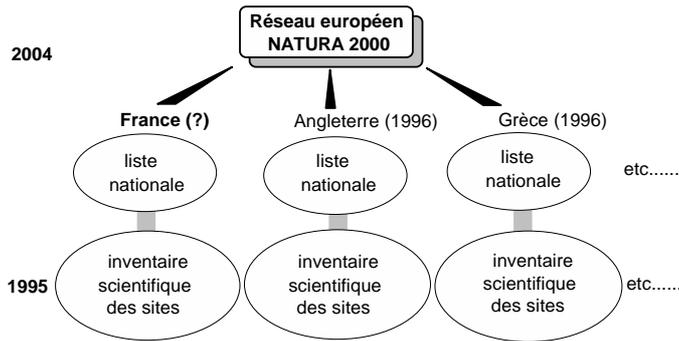
Editorial. Communiquer pour mieux informer	1
Directive Habitats. Vers le réseau Natura 2000	2
Projet LIFE Natura 2000. 37 sites, 37 expériences	2
Carte du site expérimental Val de Charente et Seugnes	3
Carte et liste des 37 sites expérimentaux	4
Glossaire	4
Chez nous. Le site expérimental Val de Charente et Seugnes	5
Le Document d'Objectifs. Elaborer en commun	6

Vers le réseau NATURA 2000

En 1992, la Directive "Habitats" a été adoptée par le Conseil des Ministres européen. La France s'est engagée (décret du 5 mai 95) auprès de l'Union Européenne à protéger les habitats et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

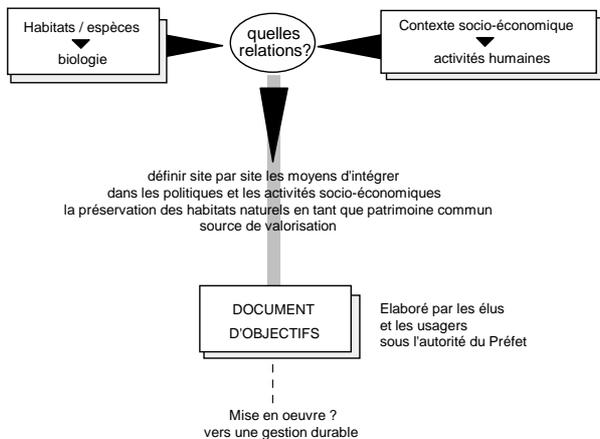
QUE DIT LA DIRECTIVE HABITATS ?

CONSTITUER EN 2004 UN RESEAU ECOLOGIQUE EUROPEEN



COMMENT FAIRE ?

EN INTEGRANT LA PRESERVATION DU PATRIMOINE NATUREL DANS LES POLITIQUES ET LES ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES LOCALES



EN FRANCE : GEL ET DEGEL AU FIL DES SAISONS

- 1992 Adoption de la Directive Habitats par le Conseil des Ministres européen
- 1992-1995 Pré-inventaire des sites remarquables sur la base des critères scientifiques de la Directive "Habitats" (annexes I, II, III)
- 1995 Validation par le Museum National d'Histoire Naturelle Proposition des sites par MMs les Préfets de région et de département : mai 96
- 1996 1ères consultations locales sur le préinventaire des sites en Charente-Maritime : 8 jt 96 (Préfecture de La Rochelle)
- 19 jlt 1996 "GEL" de l'application de la directive par décision du Premier Ministre en l'attente de précisions sur les modalités d'application
- 4 fev 1997 "DEGEL" après adoption du mémorandum concernant le maintien des activités humaines, et l'assurance d'un co-financement européen pour la gestion des habitats et des espèces prioritaires
- 4 mars 1997 Reprise des consultations locales sur le pré-inventaire des sites en Charente-Maritime (Préfecture de La Rochelle)

VERS UNE GESTION DURABLE

Parallèlement à la démarche de désignation des sites, la France a souhaité expérimenter l'élaboration locale des Documents d'Objectifs.

Cette approche originale permet d'intégrer les activités humaines locales nécessaires au maintien du patrimoine naturel. Elle lie la protection des sites naturels à un développement économique respectueux de son environnement et de ses ressources.

Fondée sur une large concertation locale, cette méthode moderne pourrait constituer un pas en avant vers une gestion durable. ■

PROJET LIFE NATURA 2000

37 sites, 37 expériences

Par la Directive Habitats, les Etats se sont engagés à une obligation de résultat, la conservation de la biodiversité. Ils ont toute liberté dans le choix des moyens pour y répondre.

UN OPERATEUR LOCAL

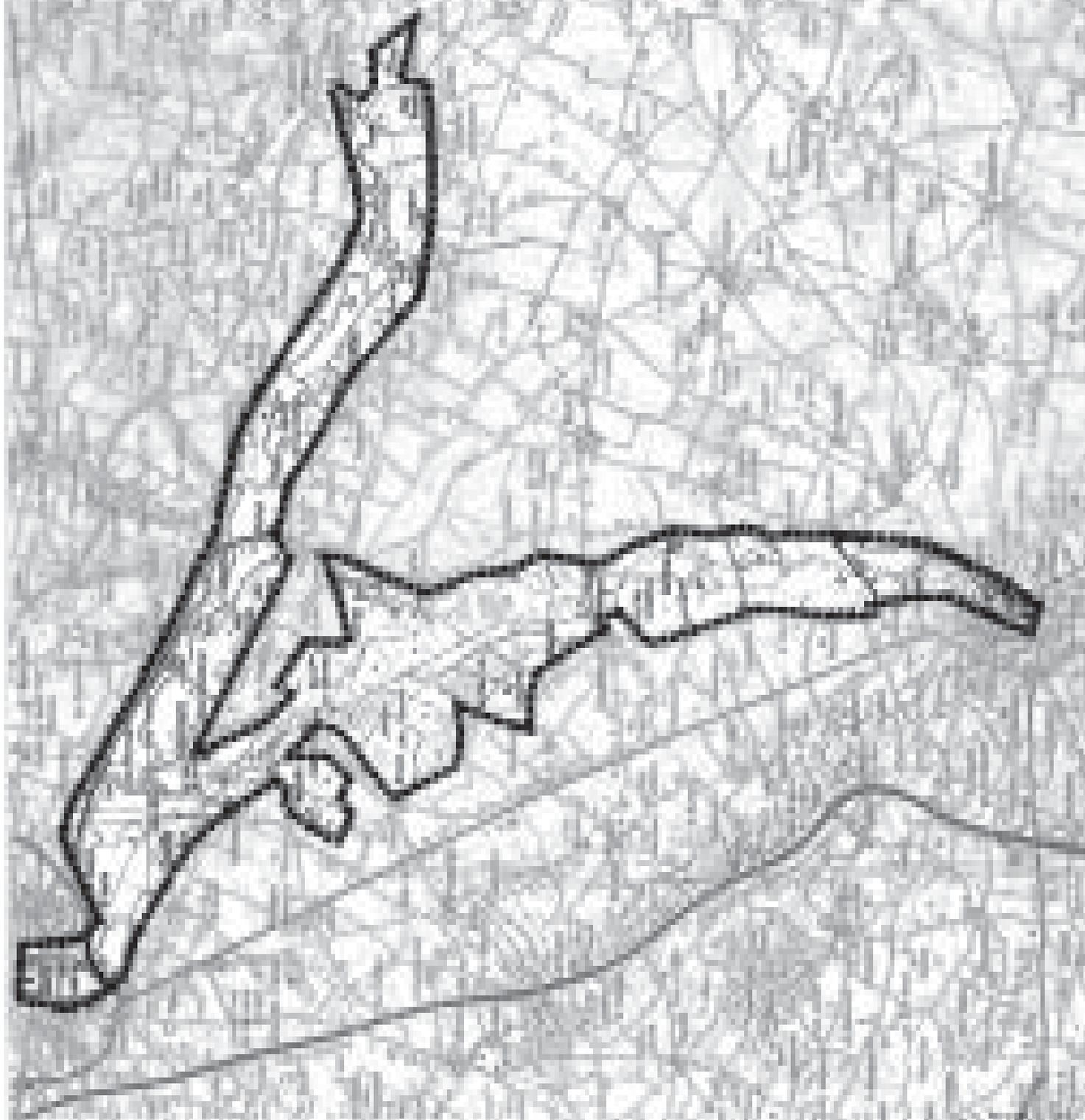
37 sites français, choisis pour leur richesse écologique, leur représentativité ou leur originalité, bénéficient d'un programme de réflexion pilote : chacun d'eux, sous la conduite d'un opérateur local, élabore son **Document d'Objectifs**, qui définit les orientations de gestion pour les politiques publiques et le développement local.

L'opérateur local du site expérimental du Val de Charente et Seignes est la Ligue pour la Protection des Oiseaux, représentée par Emmanuelle CHAMPION, chef de projet.

Le Comité de Pilotage, composé d'élus, socio-professionnels, usagers et représentants des services de l'Etat, élabore et valide le Document d'Objectifs sous l'autorité de Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime. Le Document d'Objectifs est issu des réflexions techniques de groupes de travail composés d'usagers, de membres du Comité de Pilotage et de partenaires techniques. Chacun peut y participer et s'y exprimer.

Suite page 5

Périmètre du site expérimental
Val de Charente et Seignes



37 sites pilotes-pilotes pour tester la mise en place de Documents d'Objectifs

- 1 - Moyenne Vallée du Rhône
- 2 - Petite Camargue Gardoise
- 3 - Val de Charente et Seugnes
- 4 - Gorges de l'Ardèche
- 5 - Pinail et Forêt de Moulière
- 6 - Massif d'Arve-Giffre
- 7 - Massif de Madres-Coronat
- 8 - Vallée de la Haute Durance
- 9 - Haut Rhône, Chautagne, Lac du Bourget
- 10 - Basse vallée du Doubs
- 11 - Marais de la Souche
- 12 - Marais de St Gond
- 13 - Plaine des Maures
- 14 - Landes et tourbières du Limousin
- 15 - Quiès calcaire de la vallée de l'Ariège
- 16 - Vallée de la Moselle
- 17 - Grande Brenne
- 18 - Vosges du Sud
- 19 - Monts d'Arrée centre et est
- 20 - Massif Cantalien
- 21 - Marais Vernier et Risle maritime
- 22 - Coteaux de la vallée de la Seine
- 23 - Bois Noirs
- 24 - Forêt de Thiérache
- 25 - Iles Finocchiarola et Cap Corse
- 26 - Réserve de faune sauvage d'Asco
- 27 - Pointe d'Arçay

- 28 - Forêts-galeries des Landes
- 29 - Haute Dourbie et massif du Lingas
- 30 - Vallons du Fournel et des Bans
- 31 - Ile de Port-Cros
- 32 - Massif de la Vanoise
- 33 - Côtes de Tregor-Goelo
- 34 - Marais de l'Erdre
- 35 - Bouches de Bonifacio
- 36 - Landes et havre de Lessay
- 37 - Marais de Goulaine

GLOSSAIRE

- ZSC** : Zone Spéciale de Conservation (Directive Habitats CEE 92/43)
- ZPS** : Zone de Protection Spéciale (Directive Oiseaux CEE 79/409)
- ZICO** : Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (inventaire des sites répondant aux critères de la Directive Oiseaux CEE79/409)
- ZNIEFF** : Zone Naturelle d'Interêt Ecologique, Faunistique et Floristique (inventaire scientifique national)
- LIFE** : L'Instrument Financier pour l'Environnement (ligne budgétaire européenne)
- Natura 2000** : nom donné au futur réseau de sites européens regroupant les ZSC à créer en 2004 et les ZPS (existantes).

UNE DIVERSITE D'EXPERIENCES

LES sites expérimentaux sont représentatifs de la plupart des milieux : montagnards, marins, landes tourbières... Le Val de Charente et Seignes représente les milieux fluviaux. D'autres sites tels que la Vallée de l'Erdre, les Forêts-galeries des Landes ou les Gorges de l'Ardèche sont concernés par des enjeux de gestion et des thèmes de réflexion similaires (eau, tourisme...) quoique dans un contexte très différent.

Les opérateurs locaux sont variés : Parcs Naturels Régionaux, Office National des Forêts, Office National de la Chasse, Fédération des Chasseurs, Conservatoires Régionaux d'Espaces Naturels, Associations de protection de la Nature, Groupements de communes... Autant de cas différents qui enrichissent la démarche expérimentale : ces sites mettront leurs expériences en

commun pour mettre au point une méthode nationale d'élaboration des Documents d'Objectifs pouvant être utilisée pour les sites du futur réseau Natura 2000.

UN ATOUT POUR L'AVENIR

Ces expériences focalisent l'attention de tous. Elles permettront de répondre aux interrogations concernant la gestion des futurs sites Natura 2000. Par ailleurs, elles sont susceptibles de valoriser le site de manière directe ou indirecte :

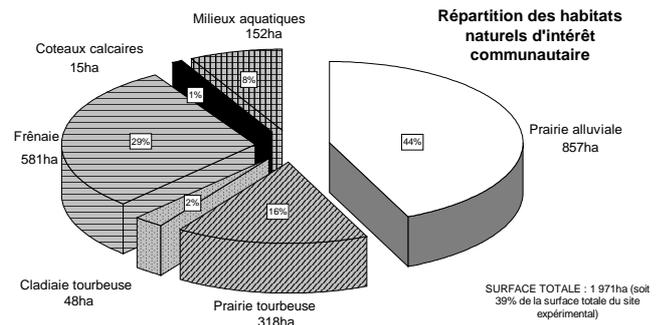
- en créant un «label», une image de la qualité d'un site, un outil éventuel de promotion culturelle et touristique ;
- en mettant en place un outil de concertation locale permettant à chacun de s'exprimer sur la gestion et le devenir de son territoire ;
- en suscitant ou en confortant une dynamique d'initiative et de développement.

CHEZ NOUS

Le site expérimental Val de Charente et Seignes

POURQUOI LE VAL DE CHARENTE ET SEIGNES ?

- des richesses naturelles exceptionnelles et originales
- des espaces et des paysages de qualité
- des potentialités locales fortes (mesures agri-environnementales, projet LIFE-Nature "Rôle des genêts" 1994-96, etc.)
- des partenaires et des usagers dynamiques



Fiche signalétique du site pilote "Val de Charente et Seignes" Opérateur local : Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)

Surface approximative
5 100 ha

Description

Zone inondable (lit majeur) de la Charente et des Seignes, composé de prairies alluviales et tourbeuses, de cladiaies, frênaies, cultures et peupleraies, et bordée par deux ensembles de coteaux calcaires secs.

Communes concernées : 18

Saintes, Chaniers, Dompierre s/Ch., Chérac, Salignac s/Ch., Brives s/Ch., Rouffiac, St Sever de Saintonge, Courcoury, Les Gonds, La Jard, Berneuil, Colombiers, St Léger, St Seurin de Palenne, Montils, Bougneau, Pons.

Groupements de communes

Communauté de communes du pays Santons

Communauté de communes du pays Buriard

Communauté de communes de la région de Pons

Syndicat de pays Saintonge Romane
Mesures de protection
localement, zone ND des POS.

Habitats d'intérêt communautaire
Prairies tourbeuses, cladiaies tourbeuses, frênaies, peulouses calcaires, milieux aquatiques.

Espèces d'intérêt communautaire

Loutre d'Europe, Vison d'Europe, Cistude d'Europe, Agrion de Mercure, Cordulie à corps fin, Ecaille chinée, Cuivré des marais, Alose feinte, Loche des rivières, Lamproies de Planer, fluviatile et marine.

Principales activités socio-économiques

Agriculture, sylviculture, populiculture, pêche, chasse, tourisme...

Projets en cours sur le site :

Élaborer en commun

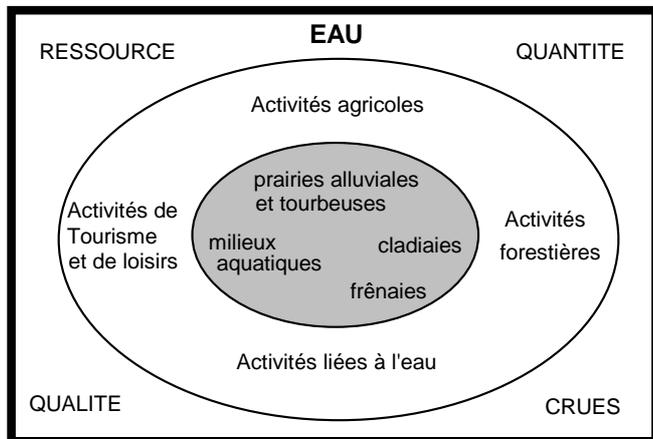
POUR élaborer le Document d'Objectifs, un cahier de procédures national a été établi, explicitant les différentes étapes de la réflexion qui permettent d'aboutir à des objectifs et des orientations de gestion. Ces étapes sont synthétisées dans le document final, qui se composera de quatre parties :

- Inventaires : biologiques et socio-économiques, ils constituent l'état initial (ex : occupation du sol, limites communales, habitats naturels...);
- Analyse : enjeux biologiques et socio-économiques qui aident à l'élaboration des objectifs de gestion choisis (ex : schéma à vocation piscicole, vocations des sols...);
- Objectifs et orientations de gestion : définition des objectifs et des mesures de gestion durable envisagées (contractuelles, projets à développer...);
- Eléments de programmation : financier, calendrier prévisionnel de mise en oeuvre, tableau de bord pour le suivi et l'évaluation du Document d'Objectifs, des habitats naturels et de la gestion.

DES THEMES SPECIFIQUES

La présence des habitats naturels du Val de Charente et Seugnes traduit la double influence des activités socio-économiques qui s'exercent sur le site et contribuent au maintien des milieux naturels (agriculture, sylviculture, loisirs, tourisme...) et du caractère inondable de la zone (vallée fluviale).

SCHEMA DES RELATIONS ENTRE LE CARACTERE INONDABLE DE LA VALLEE, LES ACTIVITES HUMAINES ET LE MILIEU NATUREL.



Plusieurs thèmes de réflexion ont été définis et adoptés lors des premières réunions d'information communales : agriculture, boisements, tourisme/ loisirs, eau.

UN DIALOGUE, UNE METHODE

La concertation est à la fois personnalisée (contacts directs entre le chef de projet, les partenaires, les élus, les usagers), et formalisée à travers l'organisation d'une méthode de travail permettant à chacun de participer :

- Comité de Pilotage : tous les partenaires sont représentés (composition fixée par arrêté préfectoral du 12 fev. 96) ; son rôle est d'assurer la concertation, la réflexion, et la validation du Document d'Objectifs ; il s'est réuni la première fois le 16 jan 97 à Saintes.
- 4 Groupes de travail : Agriculture, Boisements, Tourisme/loisirs, Eau. Participation ouverte à tous (Inscription libre dans les groupes). Chaque groupe aborde une à une les étapes du cahier de procédures (inventaire, analyse, objectifs...). Chaque étape est validée par le Comité de Pilotage.

CALENDRIER PREVISIONNEL

jan 97	1er Comité de Pilotage
av 97	Information communale, ...
mai à août	Infosite n°1 Groupes de travail : Inventaires Analyse/enjeux...
sept à déc	Groupes et Comité de Pilotage : Objectifs Orientations de gestion Infosite n°2 et 3 Rédaction du Document d'Objectifs
fev 98	Relecture et approbation du Document d'Objectifs par le Comité de Pilotage sous l'autorité de Monsieur le Préfet Infosite n°4



Directeur de publication : Michel METAIS - Rédaction : Emmanuelle CHAMPION, chef de projet local
 Conception, réalisation, maquette : Yann HERMIEU / LPO © 1997
 Cette Lettre d'Information est éditée par la Ligue pour la Protection des Oiseaux dans le cadre de sa mission déléguée de l'Etat sous l'autorité du Sous-Préfet de Saintes.
 Document publié avec le soutien de l'Union Européenne, du Ministère de l'Environnement, et des Autoroutes du Sud de la France.

